Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260707-DEL2026_204-DE

DEL 2026/203

Liffré=Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE SEPT JUILLET À VINGT HEURE QUARANTE, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guillaume BÉGUÉ.

Lieu de la séance	Salle Polyvalente de Livré-sur-Changeon
Date de convocation	1er juillet 2026
Présents	MMES A. BEAULIEU, L. BODIN, C. BRIDEL, I. CERNEAUX, K. CHESNAIS-GIRARD, G. DUMONT, I. GAUTIER, C. GILLET, N. HEUZÉ-MICHEL, P. MACOURS, E. THOMAS-LECOULANT, B. VANNIER MS O. BARBETTE, J. BÉGASSE, G. BÉGUÉ, B. BONENFANT, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, J. DELAUNAY, E. FLAUX, E. FRAUD, T. JOUANGUY, Y. LE ROUX, V. LEMIÈRE, A. PÉCHON, J-M. PELLEN, J-PH. ROUDIER, R. SALAUN, F. TROUVÉ, D. VEILLAUX
Absents représentés	M. J. BELLONCLE (POUVOIR À G. BÉGUÉ), M. LANGLAIS-ELLEOUET (POUVOIR À K. CHESNAIS-GIRARD), MME C. LE BON (POUVOIR À P. MACOURS), MME C. LEMOINE (POUVOIR À J. BÉGASSE), MME A-L. OULED-SGHAÏER (POUVOIR À C. BRIDEL)
Absents	MME S. CHYRA, M L. BOUTHELOUP
Secrétaire de séance	MME G. DUMONT

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Avenant n°4 au marché n°2024-0033 – Programme de renouvellement et de réhabilitation des réseaux

Rapporteur : Isabelle GAUTIER, Vice-Présidente

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5214-16 et L. 1321-1 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 3 octobre 2023 portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2124-1 et L.2123-1 ;

VU le marché n°2024-0033 relatif au programme de renouvellement et de réhabilitation des réseaux sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté ;

VU l'avis favorable de la commission des marchés du 16 juin 2026.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260707-DEL2026_204-DE

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'exécution du marché n°2024-0033 relatif au programme de renouvellement et de réhabilitation des réseaux, il s'est avéré nécessaire d'adapter certaines prestations prévues initialement.

Le présent avenant n°4 concerne la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à la reprise d'un branchement situé en partie privée, au 16 le Moulin sur la commune de Liffré.

Lors de la réalisation des travaux, il est apparu nécessaire d'intervenir sous une dalle existante afin d'assurer la continuité, la conformité et la pérennité du branchement, compte tenu des contraintes techniques rencontrées.

Les prestations supplémentaires comprennent notamment :

- la dépose et repose de dallage,
- la démolition et reconstitution d'une dalle béton,
- l'ouverture de tranchée en conditions contraignantes,
- la fourniture et pose d'une nouvelle canalisation,
- le déplacement et l'adaptation du branchement existant.

Le montant du marché évolue comme suit :

- Montant HT avant avenant : 1 479 675,70 €
- Montant HT de l'avenant n°4 : 5 633,80 €
- Nouveau montant HT du marché : 1 485 309,50 €

L'écart introduit par cet avenant représente +0,39 % du montant du marché. L'écart cumulé de l'ensemble des avenants s'élève à +2,23 % et ne remet pas en cause l'économie générale du marché.

Cet avenant est nécessaire à la bonne exécution des travaux et à la conformité des installations réalisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'avenant n°4 au marché n°2024-0033 « Programme de renouvellement et de réhabilitation des réseaux », pour un montant de 5 633,80 € HT, portant le montant du marché à 1 485 309,50 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de cet avenant.

La séance est levée à 21h20

Fait à Livré-sur-Changeon, le 7 juillet 2026.

Le Président,	**La Secrétaire de séance,**
Guillaume BÉGUÉ	Gwénaël DUMONT

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.